



14ème législature

Question N° : 53276	De M. Denis Jacquat (Union pour un Mouvement Populaire - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et dialogue social		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique > formation professionnelle	Tête d'analyse > apprentissage	Analyse > développement. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 08/04/2014 Réponse publiée au JO le : 28/07/2015 page : 5765 Date de changement d'attribution : 06/03/2015		

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur les recommandations exprimées dans le rapport relatif « aux freins non financiers au développement de l'apprentissage ». Dans le cadre de la formation continue, le rapporteur recommande de mobiliser les personnels porteurs de messages sur l'orientation (conseillers d'orientation psychologues, professeurs principaux, directeurs de SEGPA, etc.), sur les atouts de la filière apprentissage et, dans le cadre de la formation initiale, d'introduire un module apprentissage dans la formation des nouveaux enseignants au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Il le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Suite à la grande conférence sociale sur l'emploi des 7 et 8 juillet 2014, un certain nombre de recommandations émises dans le rapport relatif aux freins non financiers au développement de l'apprentissage ont été prises en compte. C'est ainsi qu'un groupe de travail « métiers » sera mis en place pour les personnels de l'éducation nationale intervenant dans les formations en apprentissage. De plus, pour mieux préparer les personnels à l'accueil, à l'information des élèves et des familles sur l'apprentissage en tant que voie de formation en alternance, un module « pédagogie de l'apprentissage » sera introduit dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels de l'orientation. Enfin, un module « ingénierie et évaluation de l'apprentissage » sera intégré dans la formation initiale et continue des personnels d'encadrement.